

LES ROSIERS DE JEANNE

L'association des résidents de la
Résidence Jeanne

Agir par soi-même, pour soi-même

Une association pour faire vivre vos idées

« Les Rosiers de Jeanne » est l'association loi 1901 des résidents de la Résidence Jeanne.

Elle permet à chacun d'être pleinement acteur de sa vie au sein de l'établissement, dans un esprit de participation, d'autodétermination et de convivialité.

L'association offre un espace d'expression, d'initiative et d'engagement au service des projets collectifs.

Pourquoi adhérer?

Adhérer à l'association, c'est :

- Soutenir les projets collectifs des résidents
- Proposer de nouvelles idées
- Participer aux décisions lors des assemblées
- Devenir membre actif et contribuer concrètement à la réalisation des actions

Par exemple :

- Préparer un événement
- Tenir un stand lors d'une action ressource
- Participer à l'organisation d'une sortie

L'association a déjà permis de financer et d'organiser :

- Un spectacle chinois
- Des sorties en calèche
- Des animations festives et culturelles
- Des projets proposés

directement par les résidents

Chaque adhésion contribue à faire vivre ces initiatives et à en développer de nouvelles au bénéfice de tous.

Transparence & engagement

Tous les bénéfices de l'association sont utilisés exclusivement au profit des résidents.

Les fonds servent uniquement à financer des animations, des sorties et des projets votés par les membres.

Les décisions sont prises collectivement lors des réunions et de l'Assemblée Générale.

En aucun cas les fonds de l'association ne servent à financer le fonctionnement de l'EHPAD.

Adhésion annuelle : 5 €

Il est possible de verser un don complémentaire afin de soutenir davantage les projets.

L'association ne délivre pas d'attestation fiscale.



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Association « Les Rosiers de Jeanne »

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone (facultatif) : _____

Résident(e) : ☐ EHPAD ☐ Résidence Autonomie

☐ Personne extérieure

Je souhaite :

☐ Adhérer pour l'année 2026 (cotisation : 5 €)

☐ Soutenir les projets par un don complémentaire de :

_____ €

Total versé : _____ €

Mode de règlement : ☐ Chèque* ☐ Espèces

** Chèque à l'ordre de : « Les Rosiers de Jeanne ».*

Aucun reçu fiscal ne peut être délivré.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :